

**Installation et exploitation d’un appareil ou équipement destiné à prévenir ou faire cesser un rejet de contaminants dans l’atmosphère : collecteur à voie humide**

Formulaire d’activité – AM300a

Article 300 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant une activité d’installation et d’exploitation d’un appareil ou équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser un rejet de contaminant dans l’atmosphère à l’aide d’un collecteur à voie humide, assujettie à une autorisation en vertu du paragraphe 6 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l’objet d’une déclaration de conformité.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Il est demandé de remplir un formulaire par appareil ou équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l’atmosphère'?'.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* [Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1), ci-après appelé le RAA

Règlements complémentaires

* [Règlement sur les matières dangereuses](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/loi-reg/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, ) ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide d’application du Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm)
* [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)
* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact , et ce à l’égard de l’activité visée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’appareil ou de l’équipement

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2.1 | Identifiez l’appareil ou l’équipement et précisez le code d’identification tel qu’indiqué sur les plans à soumettre à la question 2.7 (art. 17 al. 1 (3) REAFIE). | *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| 2.2 | Fournissez le nom du manufacturier de l’appareil ou de l’équipement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE). | ... |
| 2.3 | Indiquez le modèle de l’appareil ou de l’équipement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE). | ... |
| 2.4 | Décrivez les procédés ou les activités auxquels se rattache l’appareil ou l’équipement (art. 17 al.1 (1) REAFIE). | ... |
| 2.5 | Indiquez la nature des produits fabriqués issus de ces procédés ou de ces activités (art. 17 al.1 (1) REAFIE). | ... |
| 2.6 | Indiquez le taux de production maximum de ces procédés ou de ces activités (art. 17 al. 1 (1) REAFIE). | ... |
| 2.7 | Joignez les plans et les devis'?' de l’appareil ou de l’équipement ainsi que leurs fiches techniques (art. 301 REAFIE). | ... |
| 2.8 | Sélectionnez le type de collecteur à voie humide et complétez la section correspondante (art. 17 al. 1 (3) REAFIE) : | *Choisissez un élément.* |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document contenant toutes les informations du tableau ci-dessus, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Caractéristiques physiques de l’appareil ou de l’équipement
   1. Chambre de décantation à pulvérisation (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.1.1 | Indiquez le nombre de gicleurs. | *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| 3.1.2 | Indiquez le diamètre de la gouttelette (microns). | ... |
| 3.1.3 | Indiquez le type d’écoulement. | *Choisissez un élément.* |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document contenant toutes les informations du tableau ci-dessus, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Venturi (à col de section constante, à col de section variable, à orifices) (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.2.1 | Indiquez l’aire de la section à l’entrée (m2). | *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| 3.2.2 | Indiquez l’aire de la gorge (m2). | ... |
| 3.2.3 | Indiquez la vitesse des gaz à travers la gorge (m/s). | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document contenant toutes les informations du tableau ci-dessus, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Tour de lavage à garnissage (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.3.1 | Indiquez l’aire de la section de la tour (m2). | *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| 3.3.2 | Indiquez la hauteur de la tour (m). | ... |
| 3.3.3 | Indiquez le type de garnissage. | ... |
| 3.3.4 | Indiquez la hauteur de garnissage (m). | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document contenant toutes les informations du tableau ci-dessus, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Tour de lavage à plateaux (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.4.1 | Indiquez l’aire de la section de la tour (m2). | *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| 3.4.2 | Indiquez la hauteur de la tour (m). | ... |
| 3.4.3 | Indiquez le type de plateaux. | ... |
| 3.4.4 | Indiquez le nombre de plateaux. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document contenant toutes les informations du tableau ci-dessus, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Laveur centrifuge (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.5.1 | Indiquez le diamètre intérieur du laveur (m). | *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| 3.5.2 | Indiquez la hauteur du laveur (m). | ... |
| 3.5.3 | Indiquez le nombre de gicleurs. | ... |
| 3.5.4 | Indiquez la vitesse de rotation (tours/min). | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document contenant toutes les informations du tableau ci-dessus, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Caractéristiques opérationnelles de l’appareil ou de l’équipement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 4.1 | Décrivez le gaz à l’entrée : le débit (m3/h), la température (oC), et la pression (mm H2O) . | *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| 4.2 | Indiquez le rapport des débits liquide/gaz. | ... |
| 4.3 | Indiquez la pression du liquide à l’entrée (kPa). | ... |
| 4.4 | Indiquez la précision du manomètre en % de la pression nominale. | ... |
| 4.5 | Précisez la perte de charge à cause du collecteur (mm H2O). | ... |
| 4.6 | Fournissez la précision du manomètre (mm H2O). | ... |
| 4.7 | Identifiez le liquide du collecteur et des additifs. | ... |
| 4.8 | Précisez la concentration des additifs. | ... |
| 4.9 | Indiquez le débit total de liquide injecté (m3/h). | ... |
| 4.10 | Indiquez le débit total de liquide recirculé (m3/h). | ... |
| 4.11 | Le liquide collecteur est-il recyclé ou réutilisé? | Oui Non |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document contenant toutes les informations du tableau ci-dessus, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Caractéristiques du système d’évacuation des gaz de l’appareil ou de l’équipement (art. 17 al.1 (1) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 5.1 | Indiquez le code d’identification du point d’émission tel qu’identifié sur les plans soumis à la question 2.7. | *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |
| 5.2 | Indiquez la capacité nominale du ou des ventilateurs de tirage. Précisez le débit (m3/h), la température (oC) et la pression (mm H2O). | ... |
| 5.3 | Indiquez le débit des gaz au point d’émission (m3/h). | ... |
| 5.4 | Indiquez le diamètre intérieur (m) de la cheminée à la sortie. | ... |
| 5.5 | Indiquez la hauteur (m) de la cheminée à partir du sol. | ... |
| 5.6 | Indiquez la hauteur (m) de la cheminée au-dessus du bâtiment. | ... |
| 5.7 | Indiquez la distance (m) entre le point d’échantillonnage et le point d’émission, s’il y a lieu. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document contenant toutes les informations du tableau ci-dessus, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Niveau de rendement de l’appareil ou de l’équipement

6.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez la nature, la quantité et la concentration des contaminants à traiter par votre appareil ou équipement et la concentration des contaminants après traitement en fonction de l’efficacité minimale garantie de l’appareil ou de l’équipement (art. 17 al.1 (1) et 18 (1) REAFIE).

R NR SO

Si cet appareil ou cet équipement fait partie d’une chaîne de traitement, fournissez les niveaux d’émission et l’efficacité minimale garantie de l’appareil ou de l’équipement visé par le présent formulaire.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du contaminant | Émission maximale avant épuration | | Émission maximale après épuration | | Émission moyenne après épuration | | Efficacité minimale garantie (base pondérale, %) |
| kg/h | mg/m3 \* | kg/h | mg/m3 \* | kg/h | mg/m3 \* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

\*Aux conditions de références (R) (101,3 kPa et 25 oC) et exprimée sur une base sèche et corrigée au pourcentage d’O2 ou de CO2, selon la norme applicable, s’il y a lieu.

6.2 Indiquez les sources d'informations utilisées pour établir les calculs des niveaux d’émission (ex. : les émissions calculées par un ingénieur, le rapport d’échantillonnage réalisé selon les méthodes de référence, les informations du fabricant de l’équipement d’épuration) (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Nous vous recommandons de joindre ces documents.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

6.3 Joignez les résultats de la granulométrie avant et après l’épuration, si disponible. *(facultatif)*

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Modalités et calendrier de réalisation de l’activité

7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes d’installation et d’exploitation du collecteur à voie humide (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des travaux/activités :

* la construction des équipements et des bâtiments;
* l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

7.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation du collecteur à voie humide (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire** | **Dimanche** | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** | **Samedi** |
| Heure de début | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Heure de fin | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Nombre de quarts de travail | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

8.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* l’appareil ou l’équipement, identifié de la même façon que dans le présent formulaire;
* le point de rejet dans l’atmosphère'?', identifié de la même façon que dans le présent formulaire;
* les points de mesure ou d’échantillonnage et de toute autre installation utilisée à cette fin;
* les aires d’entreposage, s’il y a lieu.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondent à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats acceptés pour le plan géoréférencé sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

8.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE) :

R NR SO

* les points de rejet dans l’atmosphère'?'.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c ou AM27c — Identification des activités et des impacts***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour votre projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

9.1.1 Les activités d’installation et d’exploitation du collecteur à voie humide génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un milieu naturel, un système de gestion des eaux pluviales, un fossé, un cours d’eau, le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 9.2.

9.1.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

9.2.1 L’exploitation d’un appareil ou d’un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l’atmosphère'?' nécessite la soumission du formulaire d’impact *AM18c - Rejets atmosphériques*.

R NR SO

Le RAA établit certaines normes d'émission de particules et de gaz, d'opacité des émissions, de qualité de l'atmosphère de même que des mesures de suivi, de surveillance et de contrôle. Le REAFIE et différents règlements sectoriels ajoutent des conditions supplémentaires pour certaines activités ou équipements.

**Fournissez le formulaire d’impact** ***AM18c - Rejets atmosphériques*** (art. 18 REAFIE).

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

9.3.1 L’exploitation d’un collecteur à voie humide est susceptible de générer du bruit. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Exigences règlementaires

9.4.1 Les activités d’installation et d’exploitation d’un appareil ou d’un équipement destinées à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l’atmosphère'?' sont visées par des exigences règlementaires ou légales spécifiques aux impacts sur l’environnement'?'. En vertu de l’article 301 du REAFIE, transmettez un programme d’entretien, en plus des informations demandées dans les formulaires d’impact.

R NR SO

Notez que tout appareil ou équipement utilisé pour réduire le rejet de contaminants dans l’environnement doit être maintenu en bon état de fonctionnement en tout temps. Il doit en outre être utilisé de manière optimale afin de limiter les rejets de contaminants (art. 9 REAFIE).

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires complémentaires ».

Les formulaires complémentaires visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité, ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires complémentaires applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c ou AM27c — Identification des activités et des impacts***.

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

* 1. Matières dangereuses résiduelles

Si le projet comporte des activités qui génèrent des matières dangereuses résiduelles (MDR), à l’exception de celles visées au 5e paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande. Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR sont conforme aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD), soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire ***AM17b - Matières dangereuses résiduelles*** :

* exploitation d’un appareil ou d’un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l’atmosphère'?' générant des matières dangereuses résiduelles, en raison de leurs propriétés (ex. : matières collectées).

Notes : Le formulaire complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’est pas à remplir pour les matières ne constituant pas des matières dangereuses'?', identifiées à l’article 2 du RMD, de même que pour les situations citées à l’article 31 du RMD (ex : lorsque la quantité de MDR générées ou produites est inférieure à 100 kilogrammes, à l’exception de matières contenant des BPC). Dans ce dernier cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE. L’information relative aux matières résiduelles non dangereuses générées par l’exploitation de l’appareil ou de l’équipement doit être fournie dans le formulaire général ***AM16b - Description du projet.***

* 1. Autres informations

10.2.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* des études antérieures;
* les fiches signalétiques de produits;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

11.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

11.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain (art. 1 LQE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**matière dangereuse** : toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l’environnement et qui est, au sens des règlements pris en application de la présente loi, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements (art. 1 LQE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : un professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).